

VOCATIONS (exemple : UM5\*1L35)

Les zones urbaines multifonctionnelles (UM)

- centrales anciennes et coeurs historiques
tissus à dominante d'échoppes et faubourgs, et de maisons de ville
tissus à dominante de grands ensembles et tissus mixtes
tissus à dominante de maisons individuelles récentes
tissus urbains situés en îles ou isolés en zones naturelles ou agricoles

Les zones urbaines particulières (UP)

- zones de projet, d'aménagement et de renouvellement urbain
zones d'intérêt patrimonial bâti et/ou paysager
zones d'aménagement commercial identifiées au SCOT

Les zones urbaines spécifiques (US)

- zones urbaines spécifiques liées aux équipements
zones urbaines spécifiques liées à l'économie

Les zones à urbaniser (AU)

- zones AU multifonctionnelles
zones AU spécifiques liées à l'économie
zones AU99 : zones à urbaniser à long terme

Les zones agricoles et naturelles (A et N)

- zones agricoles réservoirs de biodiversité
zones agricoles génériques
zones naturelles réservoirs de biodiversité
zones naturelles génériques
zones naturelles de loisirs et d'équipements
zones naturelles spécifiques
secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

Bande d'accès (exemple : UM5\*1L35)

- constructibilité par nouvelle bande d'accès autorisée
constructibilité par nouvelle bande d'accès interdite

DISPOSITIONS RELATIVES AUX REGLES DE STATIONNEMENT (exemple : UM5\*1L35)

0, 1, 2, 3, 4 ou 5 catégorie de secteur pour l'application des règles de stationnement. NB : la catégorie 0 correspond à des dispositions spécifiques pour certaines zones, prévues dans le règlement écrit.

Moderation des règles de stationnement

limites de modulation des règles de stationnement (à consulter dans le règlement écrit)

DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIVERSITE SOCIALE, A L'HABITAT ET AU LOGEMENT (exemple : UM5\*1L35)

secteurs de diversité sociale

L logements sociaux
A 35 pourcentage minimum de surface de plancher dédiée
P dispositions particulières prévues dans le règlement écrit

secteurs de taille de logement

STL n° catégorie de cas pour l'application de la taille de logement
NB : les zones à la fois des dispositions en faveur de la diversité de l'habitat

servitudes de mixité sociale

SMS n° servitude de mixité sociale
NB : les zones à la fois des dispositions en faveur de la diversité de l'habitat

DISPOSITIONS DE MORPHOLOGIE URBAINE

Règles d'urbanisme spécifiques applicables aux constructions

fixées sur l'ensemble de la zone

Table with 4 columns: Code (HF12, HF12(A), HT15, R6, RM50, RM50/a, R0 ou R8), Description (Hauteur maximale de façade, etc.), and Reference (ESB15, EPT30, RM4, etc.)

LINEAIRES DESTINES A LA DIVERSITE COMMERCIALE

Identification et référence (consulter l'Atlas des linéaires commerciaux)

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Périmètre et référence de la fiche (consulter le Livret des quartiers)

PERIMETRES D'ATTENTE DE PROJET D'AMENAGEMENT GLOBAL

SP3/B seul mandat de construction et d'opération autorisé à l'initiative du promoteur (en m² de surface de plancher et/ou d'emprise bâtie)

CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES A LA SALUBRITE, A LA PREVENTION DES RISQUES ET A LA PROTECTION CONTRE LES NUISANCES

secteurs potentiellement soumis à des risques d'inondation fluvio-maritimes

IP tout ou partie du secteur est potentiellement inondable : se référer à la réglementation (PPR) et à la connaissance du risque le plus récent.

secteurs soumis à des risques technologiques

premières SEVESO

secteurs d'interdiction de construire ou sous conditions spéciales d'installation de toute nature (plantations, dépôts, affouillements, forages, exhaussements des sols)

Table with 2 columns: Code (IC n°, IC pn, IC m°, IC m°, IC af/b°, IC m°) and Description (Interdiction de construire, Construction sous conditions, Fonctionnement des services publics, etc.)

DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES, ZONES HUMIDES, A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL, BATI ET PAYSAGER

- zone potentiellement humide
terrain cultivé situé en zone urbaine (U) à protéger et inconstructible
espaces boisés classés existant ou à créer
arbre isolé et référence de la fiche (à consulter dans l'Atlas des arbres isolés)
plantation à réaliser au titre d'obligations paysagères prévues par le règlement
dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

- ensemble naturel bénéficiant de prescriptions particulières au titre des continuités écologiques et paysagères
espaces de paysage bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager
ensembles bâtis et paysagers bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager
éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural se référant au document bâti des Dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

DISPOSITIONS RELATIVES A DES INTENTIONS OPERATIONNELLES

Emplacements réservés

- emplacement réservé de voirie
emplacement réservé de superstructure
emplacement réservé d'équipement public
emplacement réservé de services publics

SERVITUDES DE LOCALISATION

- voies
EVS espace vert
IG intérêt général

